

# IRTS

Champagne-Ardenne

“ Acteur de la solidarité  
et de la citoyenneté ”



Caferuis

# Cadre

***Certificat d'aptitude aux fonctions  
d'encadrement et de responsable  
d'unité d'intervention sociale***

**Institut Régional  
du Travail Social  
Champagne-Ardenne**

8 rue Joliot-Curie — 51100 Reims  
tél. : 03 26 06 22 88  
fax : 03 26 06 82 56  
email : [irts@irts-ca.fr](mailto:irts@irts-ca.fr)  
web : [www.irts-ca.fr](http://www.irts-ca.fr)

## **Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale**

### ■ **Les objectifs de la formation**

- Comprendre l'évolution de la question sociale et son éthique au service de la citoyenneté ;
- maîtriser les fonctionnements institutionnels au niveau structurel, administratif, économique et stratégique ;
- connaître les modes d'organisation du travail, le management d'équipe et le travail en partenariat et en réseau ;
- savoir travailler en projet, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre.

### ■ **Les conditions d'accès**

Justifier :

- d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau III ;
- d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle ;
- d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale, ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement ;
- d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale ou médico-sociale.

### ■ **Procédures d'admission**

Une commission de sélection procède à l'étude du dossier du candidat. La sélection se poursuit par un entretien individuel avec le candidat.

## ■ **Contenus de formation**

### **4 unités de formation théorique :**

- **Conception et conduite de projets (90 heures) ;**
  - 1.1 Concevoir et mettre en œuvre un projet d'unité ou de service.
  - 1.2 Participer à la construction de projets individuels et/ou collectifs et assurer leur suivi
- **Expertise technique (150 heures) ;**
  - 2.1 Etre en capacité de mettre en perspective les fondements et les grandes orientations des politiques sociales, l'organisation politique, juridique et administrative française et européenne.
  - 2.2 Développer une expertise sectorielle en s'appuyant sur les connaissances générales : dispositifs, modalités de prise en charge et financements.
  - 2.3 Etre en capacité d'apporter un appui technique aux intervenants en références aux cultures et aux pratiques professionnelles, aux problématiques liées à l'éthique et à la déontologie.
  - 2.4 Etre en capacité d'appréhender les besoins des publics en s'appuyant sur des méthodes de diagnostic appropriées à un territoire, à un secteur d'intervention, à une catégorie de public.
- **Management d'équipe (100 heures) ;**
  - 3.1 Animer, conduire, motiver et mobiliser une équipe dans le cadre d'une organisation.
  - 3.2 Organiser et coordonner les interventions
  - 3.3 Développer les compétences individuelles et collectives.
- **Gestion administrative et financière (60 heures).**
  - 4.1. Assurer l'organisation du travail, le suivi de la gestion administrative de l'unité.
  - 4.2. Elaborer, présenter et gérer un budget d'unité.

### **1 stage effectué sur un ou deux « sites qualifiants ».**

## ■ **Organisation pédagogique**

### **La formation se déroule sur deux ans.**

400 heures de formation théorique et 420 heures de formation pratique (stage).

(Des allègements sont possibles au regard des textes réglementaires en fonction du parcours et de la situation professionnelle du candidat).

Il convient d'estimer nécessaire un travail personnel de l'ordre de 800 heures pour assurer les productions au niveau attendu pour la validation



## ■ **Intervenants**



Équipe pluridisciplinaire et pluri-référentielle : formateurs IRTS Champagne-Ardenne, universitaires et professionnels du secteur social et médico-social.

## ■ **Validation**

### **4 épreuves en fin de formation :**

- Un dossier technique d'expertise.
- Une épreuve relative au management.
- Une épreuve relative à la gestion administrative et budgétaire.
- Un mémoire mettant en exergue la conception et la conduite d'un projet.



## ■ **Contact**

### **Responsable pédagogique**

Simone Fond  
sfond@irts-ca.fr  
IRTS Champagne-Ardenne

### **Assistante**

Caroline Saint-Laurent  
tél : 03 26 06 82 38  
fax : 03 26 06 29 64  
claurent@irts-ca.fr

**Institut Régional  
du Travail Social  
Champagne-Ardenne**

8 rue Joliot-Curie — 51100 Reims  
tél. : 03 26 06 22 88  
fax : 03 26 06 82 56  
email : irts@irts-ca.fr  
web : www.irts-ca.fr